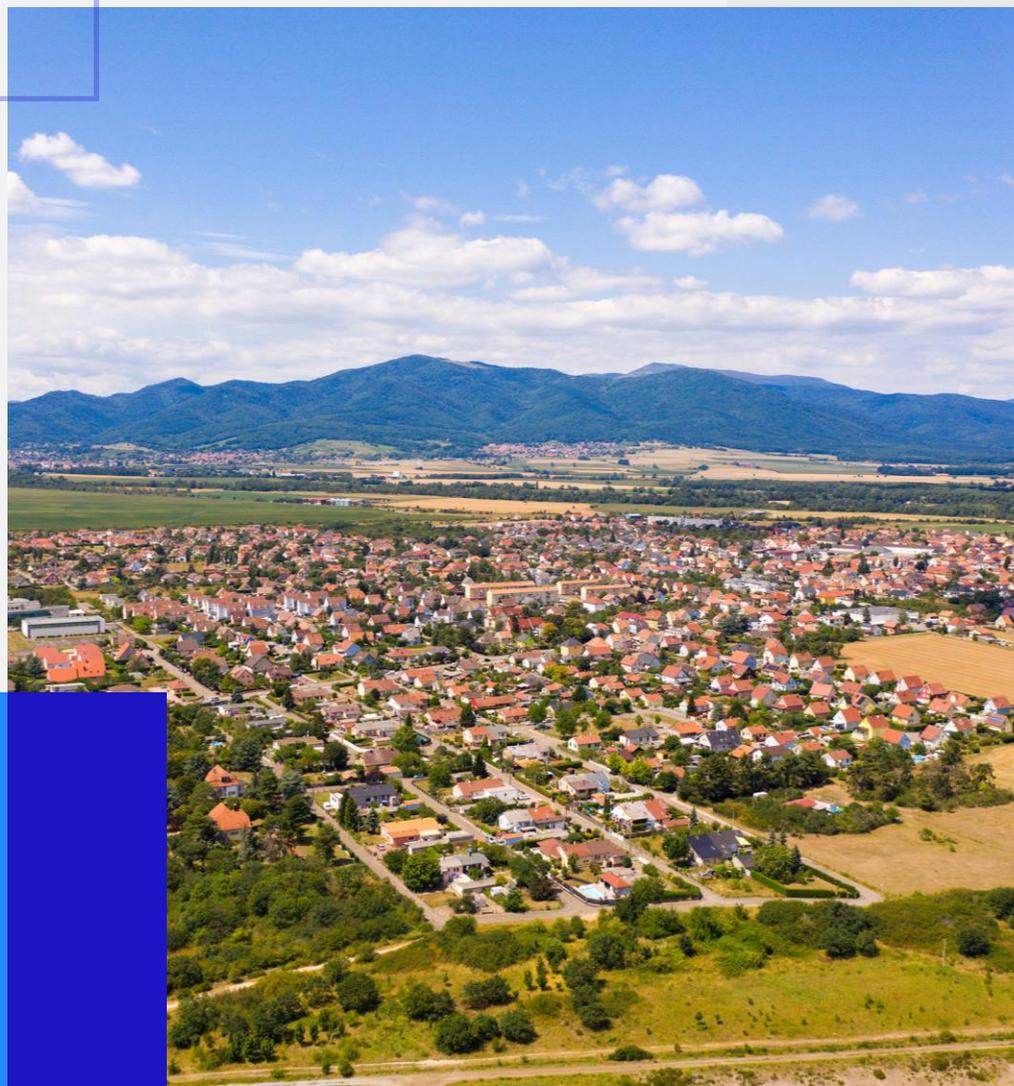




WITTELSHEIM

Rapport d'orientation budgétaire 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU
5 DÉCEMBRE 2024



Rapport

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte particulier au niveau national. L'actuel gouvernement BARNIER fait état **d'une situation budgétaire particulièrement difficile** et affirme que les comptes publics sont au plus mal dans toute l'histoire de la V^e République.

Afin de rétablir les comptes de l'Etat, le projet de Loi de finances 2025 laisse supposer **la possible augmentation des contributions obligatoires pour les Français** (on évoque même le retour du projet de TVA sociale à 25%...), ceci mis en parallèle avec l'obligation de réduction de la dépense publique qui impactera forcément le budget des collectivités **(5 milliards d'euros sont ambitionnés)**.

Pour faire face à cette crise économique inédite et depuis maintenant **trois exercices budgétaires**, la ville n'a cessé de faire des économies budgétaires pour parvenir à l'équilibre. Elle a continuellement opéré des marges de manœuvre, rognant de fait sur son excédent de fonctionnement (qui doit normalement permettre de financer en partie les dépenses d'investissement), ceci pour **assurer la proximité et un service public de qualité**.



Rapport

Cela étant, « *faire plus avec moins* » ne marche qu'un temps et sans baguette magique, il n'est pas possible de trouver miraculeusement de nouvelles recettes de surcroît en fonctionnement. **La situation de Wittelsheim est encore celle à mettre en exergue** comme étant « *le bon élève* » de la classe puisque certaines communes des alentours sont à ce jour en incapacité de présenter un budget en équilibre. **Wittelsheim y parviendra pour 2025**, ceci au moyen d'un effort collectif sans précédent; ce rapport en précise la dimension.

Le budget 2025 qui sera proposé au vote du Conseil municipal intégrera nécessairement ces éléments contraignants, et des restrictions budgétaires supplémentaires seront nécessaires.

Malgré cela, le groupe majoritaire souhaite poursuivre le programme ambitieux qu'il s'était fixé, et maintiendra sainement ses finances publiques.

1. Cadre législatif



Dans toutes les communes de 3500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT impose au maire de présenter au conseil municipal **dans les deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la gestion de la dette. Une délibération spécifique est prise pour acter le débat qui découle de ce rapport.**

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit en outre informer sur **la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.**

1. Cadre législatif

Le budget primitif est voté **au cours d'une séance ultérieure et distincte.**

Le ROB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice **doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité**, dans un délai d'un mois après son adoption.



2. Projet de loi de finances 2025

2.1 Contexte macro-économique

Le Projet de Loi de Finances (PLF 2025) s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit de l'Etat à 5% du PIB dès 2025. Le gouvernement a pour objectif d'un retour sous les 3% à l'horizon 2029.

Pour ce faire, un effort budgétaire de 60 milliards d'Euros sont nécessaires, dont 40 milliards seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique et les 20 milliards restants sont des mesures de recettes.

Concernant les collectivités, les premiers éléments nous décrivent des économies de 5 milliards d'Euros, parmi lesquelles 3 milliards sur les fonds de résilience des finances locales, l'écèlement de la dynamique de TVA pour 1,2 milliards et 0,8 milliards pour la réduction du FCTVA.

Les prévisions du PLF 2025 ne seront possibles à la seule condition que le taux de croissance en 2025 puisse se maintenir à 1,1% du PIB.

3. Recettes de fonctionnement



3. Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		BUDGET 2024	Estimation BP 2025	Evolution 2024/2023 (BP)
013	ATTENUATION DE CHARGES (Remboursement salaires en cas d'arrêt maladie)	60 000,00 €	35 000,00 €	-41,67%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Concessions cimetière, chasse, photovoltaïque, vente de bois et refacturations diverses, ...)	636 900,00 €	600 270,00 €	-5,75%
73	IMPOTS ET TAXES (fiscalité reversée)	1 992 000,00 €	1 853 000,00 €	-6,98%
731	IMPOSITIONS DIRECTES	4 342 900,00 €	4 336 000,00 €	-0,16%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation)	3 413 600,00 €	3 237 200,00 €	-5,17%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Loyers, baux, reversement résultats budgets annexes)	1 110 800,00 €	656 300,00 €	-40,92%
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00 €		N/S
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (remboursement des sinistres, cessions de terrains)	323 000,00 €	490 000,00 €	51,70%
78	REPRISE DES AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (créances douteuses)	7 500,00 €	6 200,00 €	-17,33%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (provision constituée non réalisée)	900 000,00 €	50 000,00 €	N/S
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (COMPTE 1068 déduit) (résultats de clôture - part affectée à l'investissement)	205 296,29 €	0,00 €	-
	RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	12 992 096,29 €	11 263 970,00 €	-13,30%

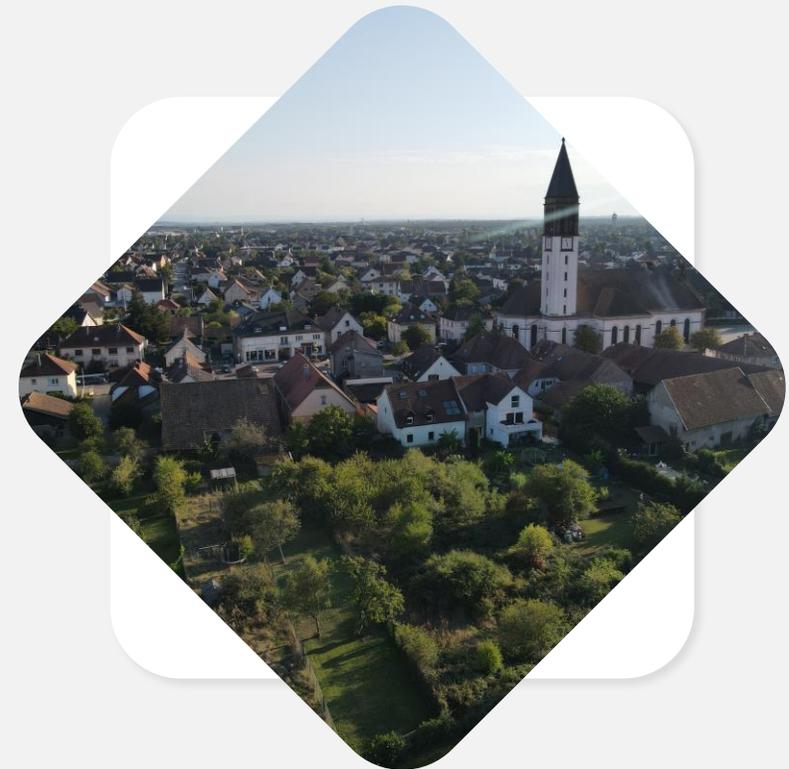
3. Les recettes de fonctionnement

3.1 Les recettes des services et du domaine (CHAP.70)

Ces recettes comprennent notamment :

- Les refacturations, remboursements de frais : 210 500 €
- La vente de bois et produits forestiers : 75 200 €
- Les concessions de cimetière : 21 000 €
- les produits des centrales photovoltaïques (loyers) : 225 000 €
- Les recettes de la chasse : 29 000 €
- Les redevances et droits à caractère sportif, de loisirs et culturels : 22 300 €
- Les redevances d'occupation du domaine public : 5 000 €
- Les locations diverses (autres qu'immeubles): 12 270 €

Soit un total de 600 270 € pour ce chapitre MAIS une diminution de 5,75% par rapport à 2024.



3. Les recettes de fonctionnement

3.2 Les recettes fiscales (CHAP.73 et 731)

Depuis la mise en place en place de la M57 (au 01/01/2023), le chapitre des recettes fiscales a été séparé en deux nouveaux chapitres, d'une part les impositions directes, et d'autre part la fiscalité reversée.

Les produits des impositions directes (taxes foncières, taxes sur l'électricité, droits de mutation) attendus pour l'année 2025 s'élèveraient à environ **4 336 000 €**, soit une baisse **0,16%**.

L'ensemble des recettes de la fiscalité locale reversée (attributions de compensation, dotation de solidarité communautaire) s'élèverait à **1 853 000 €**, soit une baisse de **6,98%**.

3. Les recettes de fonctionnement

3.3 Les recettes fiscales (CHAP.73 et 731)

Les taxes sur lesquelles le Conseil Municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) sont les suivantes :

	Taux 2022			Taux 2023			Taux 2024		Taux proposés 2025
	Part ville	Part département	TOTAL	Part ville	Part département	TOTAL	Part ville	TOTAL	
Foncier bâti	18,79%	13,17%	31,96%	31,96%		31,96%	31,96%	31,96%	31,96%
Foncier non bâti	78,48%		78,48%	78,48%		78,48%	78,48%	78,48%	78,48%

3. Les recettes de fonctionnement

3.3 Les recettes fiscales (CHAP.73 et 731)

Pour rappel, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit l'obligation du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à compter de l'exercice 2021, et cela afin de compenser la perte de recettes de la taxe d'habitation .

Vu la hausse des charges (sans action possible de la collectivité) et la baisse en continu des dotations de l'Etat ET afin de **permettre la préservation du pouvoir d'achat des Wittelsheimois**, le groupe majoritaire projette de **conserver les taux à leur niveau depuis 2011**. Le rapport présenté n'envisage **aucune réévaluation des taux communaux sauf si le Conseil Municipal venait à refuser les propositions opérationnelles émises par le groupe majoritaire lors du vote du BP 2025**, ceci quant à la baisse impérative des dépenses de fonctionnement. Une augmentation de **4 points de la fiscalité locale** reviendrait à engranger une recette nouvelle de l'ordre de **500 000€**.
Cette proposition n'est à ce stade pas retenue.

3. Les recettes de fonctionnement

3.4 Les dotations, subventions et participations de fonctionnement (CHAP. 74)

Les prévisions des montants des dotations de l'Etat dans le Projet de Loi de Finances 2025 resteraient **stables en 2025 par rapport à 2024**. Malgré tout, il convient d'être particulièrement attentif quant à la juste répartition dans les communes.

En effet, il y a eu une légère hausse en 2023 et 2024 sur le plan national et l'effet **inverse a été constaté pour Wittelsheim qui elle, a subi une baisse sur les deux exercices précédents**.

C'est pourquoi, pour 2025, la prudence impose de prévoir **une légère baisse des dotations** pour la ville (5,17 %), en attendant les chiffrages définitifs qui devraient parvenir des services de l'Etat d'ici la fin du mois de mars 2025.

Soit un total de 3 237 200 € pour ce chapitre.

3. Les recettes de fonctionnement

3.4 Les dotations, subventions et participations de fonctionnement (CHAP. 74)

Les prévisions des montants des dotations de l'Etat dans le Projet de Loi de Finances 2025 resteraient **stables en 2025 par rapport à 2024**. Malgré tout, il convient d'être particulièrement attentif quant à la juste répartition dans les communes.

En effet, il y a eu une légère hausse en 2023 et 2024 sur le plan national et l'effet **inverse a été constaté pour Wittelsheim qui elle, a subi une baisse sur les deux exercices précédents**.

C'est pourquoi, pour 2025, la prudence impose de prévoir **une légère baisse des dotations** pour la ville (5,17 %), en attendant les chiffrages définitifs qui devraient parvenir des services de l'Etat d'ici la fin du mois de mars 2025.

Soit un total de 3 237 200 € pour ce chapitre.

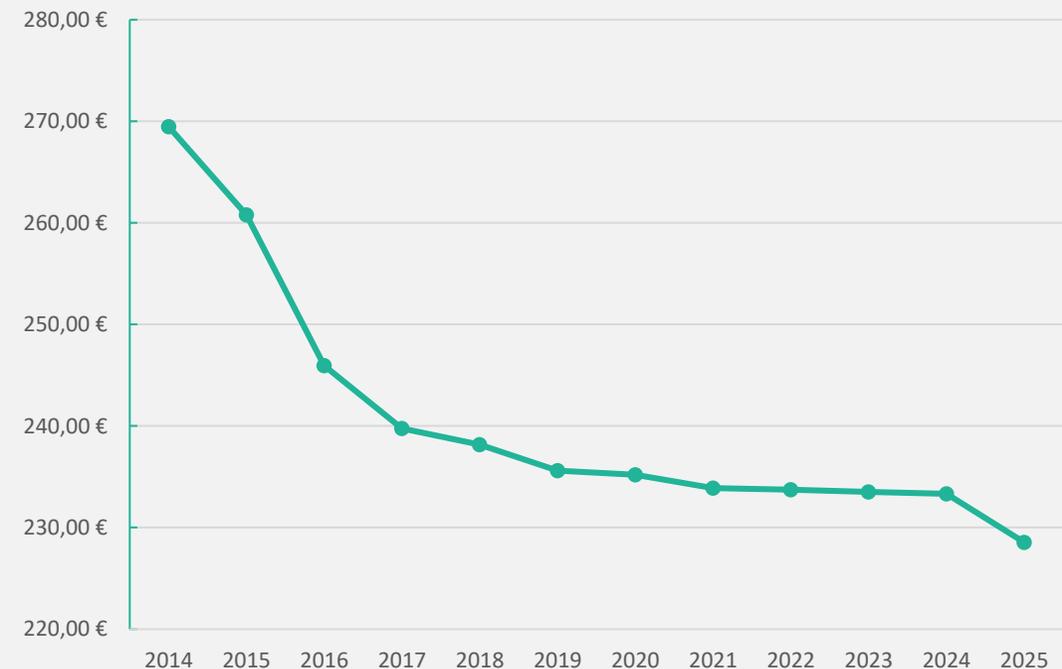
3. Les recettes de fonctionnement

3.5 Les dotations, subventions et participations de fonctionnement (CHAP. 74)

Les dotations et participations versées par l'Etat à la commune comprennent principalement la **Dotation Globale de Fonctionnement dite DGF qui regroupe la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**. Après de fortes baisses entre 2012 et 2017, la dotation globale de fonctionnement est relativement stable depuis 2018, même si une légère baisse est tout de même à observer.

Sur le graphique (qui parle de lui-même), il convient de percevoir très nettement la baisse effective du montant des dotations perçues par habitant depuis 2014 : **moins de DGF, c'est un service public dégradé à terme et la mise en péril des missions essentielles que doivent assurer les collectivités**. Jusqu'à maintenant, la ville a utilisé ses « *réserves financières* » pour compenser ces baisses. **Nous sommes pour 2025 à un point de rupture.**

DOTATIONS PAR HABITANT

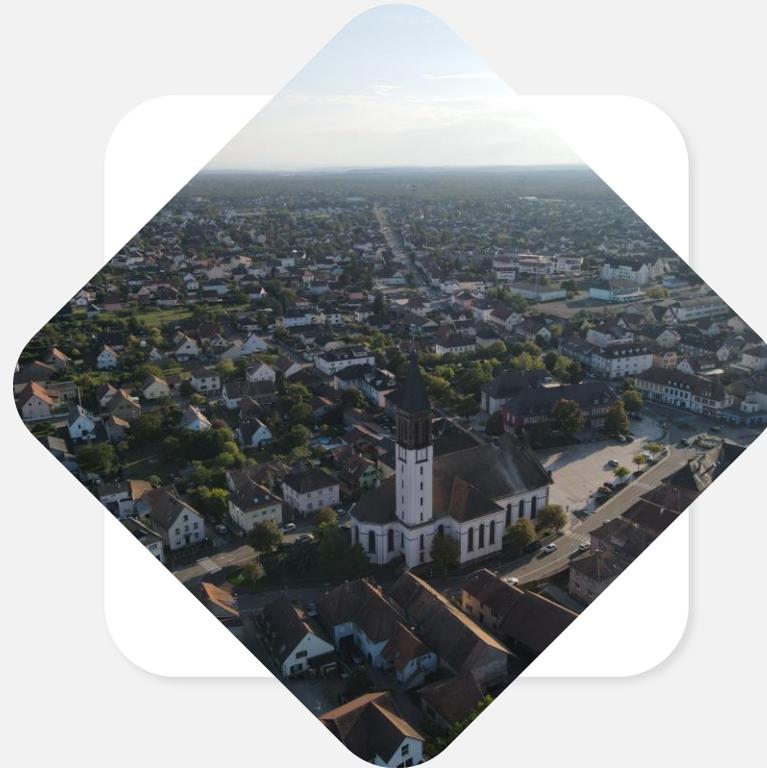


3. Les recettes de fonctionnement

3.6 Les autres produits de gestion courante (CHAP. 75)

Les recettes de ce chapitre concernent principalement **les revenus des immeubles** (locations de salles), les loyers des logements communaux ainsi que l'excédent des budgets annexes clôturés.

Soit un total de 656 300 € pour ce chapitre MAIS une baisse de 40,92% par rapport à 2024.



3. Les recettes de fonctionnement

3.7 Les produits exceptionnel (CHAP. 77)

Il s'agit principalement de **régularisations comptables** et de dépenses sur exercices antérieurs. En 2025, est prévue **la régularisation d'une subvention** imputée (requalification urbaine de Domial) jusqu'alors en fonctionnement et qu'il conviendrait de basculer en investissement (nouvelle préconisation de la Direction des Finances publiques). Cette opération se traduira par **une recette de fonctionnement de 489 600€** et une dépense d'investissement du même montant.

Soit un total de 490 000 € pour ce chapitre.

3.8 Opération d'ordre de transfert entre section (CHAP. 42)

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement reçues qui est compensé par une dépense d'investissement.

Soit un total de 50 000 € pour ce chapitre.

4. Dépenses de fonctionnement



4. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE		BUDGET 2024	Estimation BP 2025	Evolution 2025/2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (achats stockés ou non stockés, prestations de services extérieurs)	3 971 546,29 €	3 259 927,00 €	-17,92 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 861 000,00 €	5 260 938,00 €	-10,24 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Prélèvements FPIC, FNGIR)	323 000,00 €	344 000,00 €	6,50 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Subventions & participations, indemnités et formation des élus - <i>Informatique en cloud</i>)	1 559 550,00 €	1 090 105,00 €	-30,10 %
66	CHARGES FINANCIERES (intérêts des emprunts)	230 000,00 €	175 000,00 €	-23,91 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 000,00 €	20 000,00 €	-42,86 %
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (Créances douteuses)	12 000,00 €	14 000,00 €	16,67 %
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissements)	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	10,00 %
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		12 992 096,29 €	11 263 970,00 €	-13,30 %

4. Les dépenses de fonctionnement

4.1 Les charges à caractère général (CHAP.011)

Les charges à caractère général comprennent **les fluides, les achats, les prestations de service, les abonnements, les contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les animations, etc...**

En ce qui concerne les fluides, cette seule dépense (incompressible) représenterait **1 400 000€ en 2025** (prévision). Pour mémoire, au début de la mandature en 2020, **cette dépense était de l'ordre de 550 726,00 €, soit 850 000€ que la ville a été dans l'obligation d'absorber au fil des années.** Cette dépense impérieuse ne peut être compressée quant à la variation des prix.

Le groupe majoritaire propose cependant de pouvoir **influencer la consommation**, ceci en pratiquant **l'extinction totale** (1 candélabre sur 2 à ce jour) **de l'éclairage public de la ville de 23h30 à 5h30 du matin**, permettant de **proposer une économie significative de près de 57 000€ de la facture annuelle d'électricité**. Progressivement, il conviendra de poursuivre les investissements en faveur de la technologie « *LED* », moins énergivore.

Soit un total de 3 259 927 € et une baisse de 17,92% du BP25 par rapport au BP 24.

4. Les dépenses de fonctionnement

4.2 Les charges de personnel (CHAP.012)

Les effectifs de la collectivité sont stables et à ce jour bien dimensionnés. La collectivité est particulièrement **soucieuse du bien-être de ses agents** en position d'activité. De nombreuses actions ou formations sont régulièrement menées en faveur de l'ensemble du personnel et un travail considérable a été mené par le maire et l'ensemble de l'équipe de direction pour permettre **un sentiment de fierté et d'appartenance**.

Tout projet ou modification d'importance pour les agents sont **systématiquement mis en œuvre en concertation avec les instances représentatives du personnel dont un avis à l'unanimité** est exprimé quasi systématiquement à la suite des débats lors du Conseil Social Territorial.



4. Les dépenses de fonctionnement

4.2 Les charges de personnel (CHAP.012)

Il convient de préciser que le BP 2025 se verra impacté d'une augmentation de **4% de la CNRACL** (Caisse de retraite des fonctionnaires) soit une dépense supplémentaire de **84 000€** sans action possible de la collectivité. A ce jour, **l'augmentation des cotisations URSSAF, des honoraires de la médecine du travail ou encore du point d'indice** de la Fonction Publique Territoriale sont des paramètres encore inconnus.

Malgré l'implication et la volonté de chacun, **les ressources humaines restent une variable d'ajustement des dépenses de fonctionnement** qui, dans ce contexte extrêmement contraint budgétairement, sera impacté d'une baisse de **10,24% mesurée**.

Soit un total de 5 260 938 € et une baisse de 10,24% du BP25 par rapport au BP 24.

4. Les dépenses de fonctionnement

4.2 Les charges de personnel

La durée annuelle du travail est de **1 607 heures.**

Les effectifs sont structurés de la façon suivante :

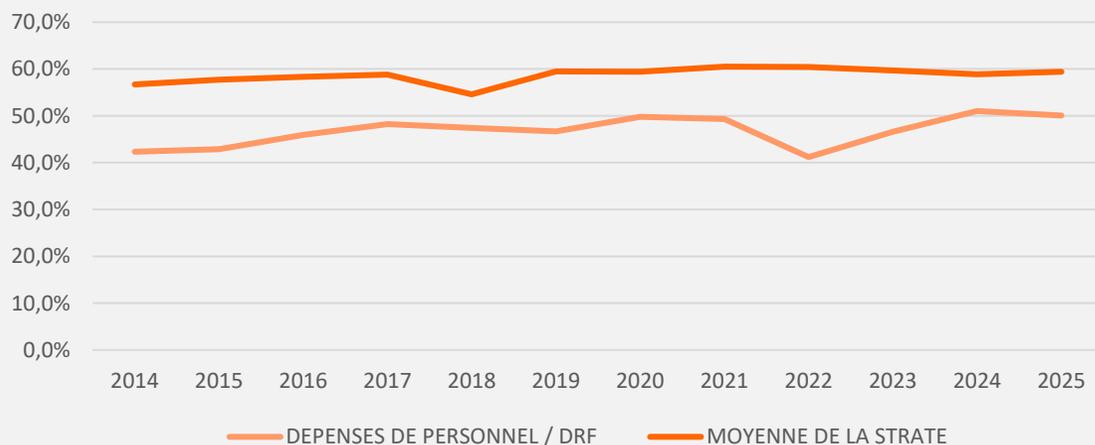
Filières	Catégories	Grades	Nb d'agent	ETP	
Administrative	A	DGS	1	1	
		Attaché	4	4	
	B	Rédacteur principal 1ère classe	4	4	
		Rédacteur principal 2ème classe	4	4	
		Rédacteur	3	3	
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	
		Adjoint administratif principal 2ème classe	6	5	
		Adjoint administratif	14	13	
	Technique	A	Ingénieur	3	2
		B	Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe			2	2	
C		Agent de maîtrise principal	3	3	
		Agent de maîtrise	7	7	
		Adjoint technique principal 1ère classe	/	/	
		Adjoint technique principal 2ème classe	4	3	
Adjoint technique		33	22		
Culturelle	A	Attaché principal de conservation du patrimoine	1	1	
	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	1	
	C	Adjoint du patrimoine principal	/	/	
		Adjoint du patrimoine	3	3	
	B	Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	1	1	
Sécurité	B	Chef de service de police municipale	1	1	
	C	Brigadier-chef principal	1	1	
		Gardien brigadier	4	4	
Médico-sociale	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	4	/	
		Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	6	/	
Sportive	A	Conseiller territorial des APS	1	1	
	B	Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	1	1	
TOTAL DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE			119	94	

4. Les dépenses de fonctionnement

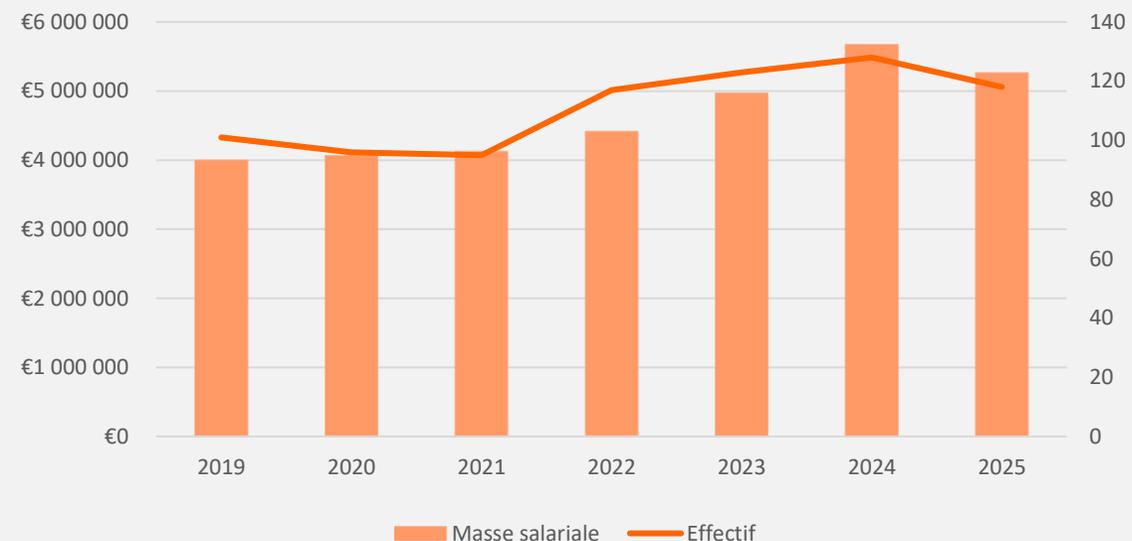
4.2 Les charges de personnel - suite

L'évolution des dépenses de personnel au cours des 5 dernières années est la suivante :

RATIO DEPENSES DE PERSONNEL



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS



4. Les dépenses de fonctionnement

4.3 Les autres charges de gestion courante (CHAP.65)

Il s'agit principalement du versement **de différentes subventions, des contributions aux organismes de regroupements intercommunaux** (SIS, Brigades vertes...) **et des indemnités et formations des élus**. On y retrouve également les licences pour logiciel dont le coût de maintenance augmente tous les ans.

Il convient de préciser (et sans en connaître avec précision le motif) que **la contribution au Service d'Incendie et de Secours (SIS) augmente tous les ans depuis 2021 de 40 000€ passant en de 266 355,74€ en 2021 à 430 000 € en 2025** (prévision).

Cette situation n'est pas tenable et il convient de revenir aux valeurs de 2021.

Pour ce qui concerne les subventions aux associations sportives de la ville, celles-ci représentent un montant total de **95 000 € sollicités**. En ce qui concerne les associations culturelles et de loisirs, un montant de **130 000 €** a été sollicité. **Une baisse importante de ces montants est à prévoir.**

Soit un total de 1 090 105,00 € et une baisse de 30,10% du BP25 par rapport au BP 24.

4. Les dépenses de fonctionnement

Propositions opérationnelles des principales économies de fonctionnement (liste non exhaustive)

DIRECTION GENERALE	
- 11 000€	Réceptions du Conseil Municipal et repas des municipalités
- 15 000€	Abandon des vœux du maire
- 110 000€	Abandon du service Cité Bus

COMMUNICATION	
- 4 000€	Abandon des flyers
- 2 600€	Réduction des cartes de vœux
- 1 080€	Annulation des abonnements de presse spécialisée
- 5 200€	Distribution du bulletin municipal par les élus

RESSOURCES HUMAINES	
- 6 000€	Autres personnels extérieurs (régie)
- 131 000€	Abandon personnel extérieur Adhésion (régie)
- 312 000€	Salaires et charges

4. Les dépenses de fonctionnement

Propositions opérationnelles des principales économies de fonctionnement (liste non exhaustive)

FINANCES	
- 15 000€	Admissions en non-valeurs
- 160 000€	Contribution au SIS
SYSTEMES D'INFORMATION	
- 84 000€	Location des fourreaux fibre
- 6 400€	Cotisation M2a – Management du risque numérique
- 15 000€	Maintenance informatique des écoles (régie)
SOLIDARITES	
- 40 000€	Subvention résidence autonomie
ETAT CIVIL / POPULATION	
- 10 000€	Reprise des concessions du cimetière
- 1 000€	Frais de bouche (bénévoles des élections)

4. Les dépenses de fonctionnement

Propositions opérationnelles des principales économies de fonctionnement (liste non exhaustive)

EDUCATION / ENFANCE / JEUNESSE	
- 67 000€	Remboursement des frais des écoles intercommunales
- 6 455€	Subventions classes transplantées
- 19 250€	Subventions politique de la Ville

URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
- 6 000€	Fin du leasing voiture « Zoé »
- 3 000€	Pas de création du club UDE
- 2 000€	Abandon de la cotisation AFUT

4. Les dépenses de fonctionnement

Propositions opérationnelles des principales économies de fonctionnement (liste non exhaustive)

TECHNIQUE ET CTM	
- 57 000€	Fin de l'éclairage public entre 23h30 et 5h30
- 15 000€	Fin de leasing d'un véhicule
- 4 300€	Achat matériel pour fêtes et cérémonies
- 50 000€	Frais de nettoyage des locaux (régie)

SPORT	
- 1 000€	Formation logiciel interne

AFFAIRES CULTURELLES	
- 1 500€	Fêtes et cérémonies
- 2 250€	Régie sécurité
- 3 750€	Spectacles

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	
- 79 000 €	Subventions

4. Les dépenses de fonctionnement

Propositions opérationnelles des principales économies de fonctionnement (liste non exhaustive)

MEDIATHEQUE	
- 10 000€	Livres, disques, DVD, ...
- 1 250€	Fêtes et cérémonies
- 1 150€	Réceptions

ANIMATION	
- 9 700€	Eté aux Jardins
- 950€	Saint-Nicolas au marché
- 7 100€	Marché de Noël
- 6 300€	Abandon du ciné plein air
- 900€	Abandon du « Bouchon »
- 12 000€	Abandon de la journée citoyenne
- 3 000€	Pas de manifestation pour le centenaire du château d'eau

Soit un total de **1 299 135 € d'économies au budget de fonctionnement**, arbitrage validé par :

- la municipalité le 26 novembre 2024;
- le groupe majoritaire le 28 novembre 2024,

5. Situation financière de la collectivité

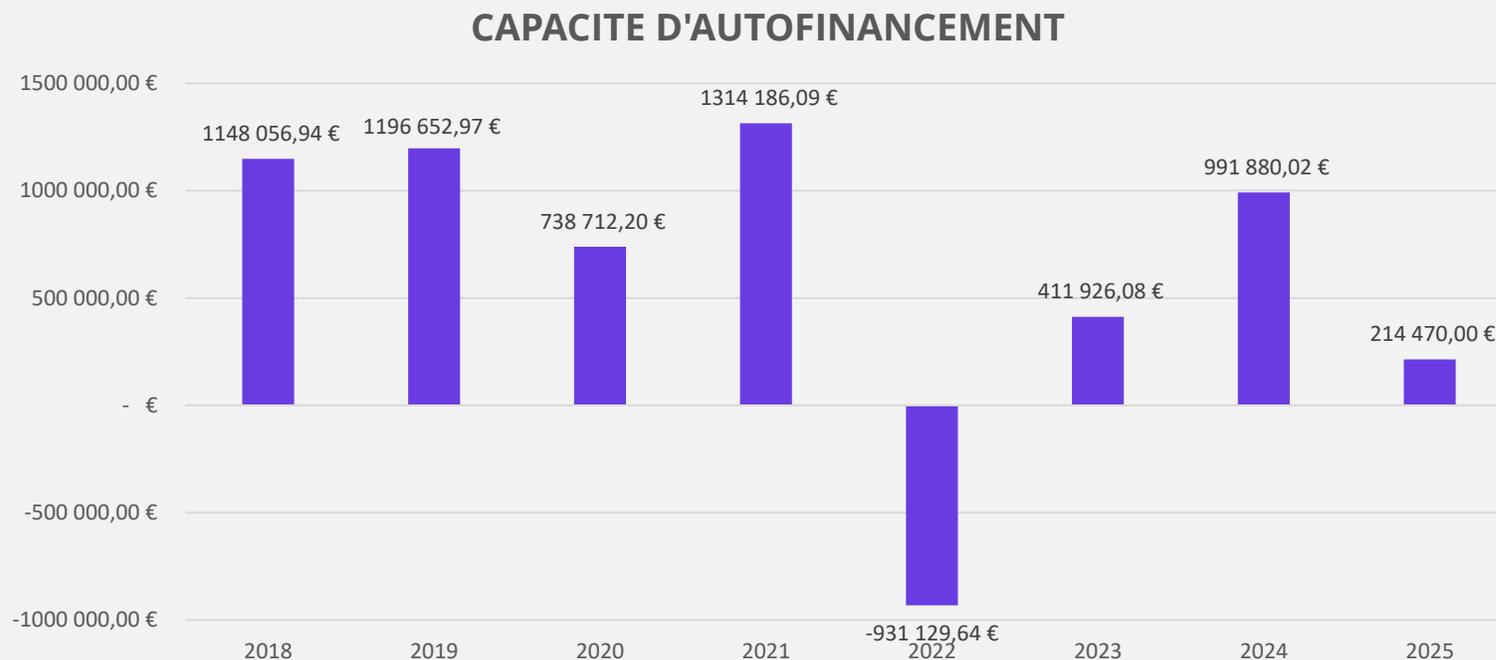


5. Situation financière de la collectivité

5.1 L'autofinancement

L'autofinancement correspond à la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2024, la collectivité avait ambitionné de **réaliser une épargne brute supérieure à celle de 2023**, objectif atteint **grâce à la clôture des budgets annexes**. Au regard des exposés précédents corrélés avec une crise financière nationale au plus haut, la ville devra une nouvelle fois **en 2025 puiser dans ses réserves en s'empêchant d'augmenter la fiscalité locale**. L'épargne brute est une variable d'ajustement et **la réduire à minima soit à 214 470€ (par les temps actuels) est déjà gage d'efficacité budgétaire**.

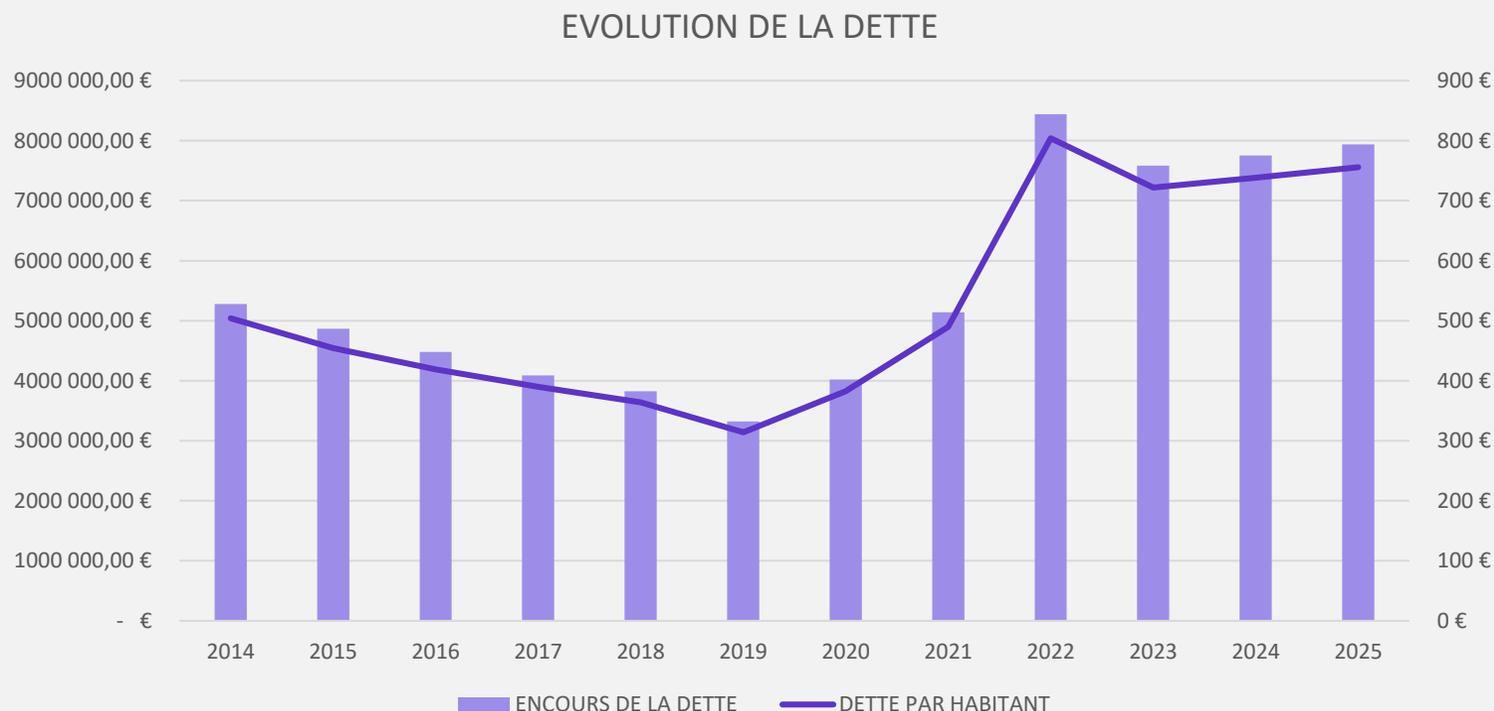


5. Situation financière de la collectivité

5.2 La dette

Elle reste pour Wittelsheim à **un niveau en-dessous des communes de même strate**. Elle a naturellement **augmenté à mi-mandat pour engager les principales réalisations**. Pour 2025, l'objectif restera le même, à savoir une dette relativement stable, qui permettra de financer les investissements nécessaires.

La dette contractée s'élève à 7 754 150 € fin 2024 soit environ 738,49 € par habitant (La moyenne de la strate étant de 820 €).



6. Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BUDGET 2024	Estimation	Evolution
			BP 2025	2025/2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (Excédent de fonctionnement, FCTVA, taxe d'aménagement)	740 000,00 €	510 000,00 €	-31,08%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 864 970,06 €	1 020 000,00 €	-45,31%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 800 000,00 €	790 000,00 €	-56,11%
024	PRODUITS DES CESSIONS (Vente de terrains et bâtiments)	1 187 096,63 €	4 358 500,00 €	267,16%
040	OPERATIONS D'ORDRES DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (Amortissements)	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €	10,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (Transfert du 20 au 23)	1 960 000,00 €	300 000,00 €	N/S
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	482 414,64 €		
	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	9 034 481,33 €	8 078 500,00 €	-10,58%

7. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE		BUDGET 2024	Estimation	Evolution
			BP 2025	2025/2024
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	850 000,00 €	830 000,00 €	-2,35%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Frais d'études, logiciels...)	393 427,34 €	30 000,00 €	-92,37%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	80 000,00 €	776 100,00 €	870,13%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Terrains, mobilier, informatique...)	4 118 846,18 €	2 392 400,00 €	-41,92%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Gros travaux sur bâtiment)	732 207,81 €	3 700 000,00 €	405,32%
040	OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	900 000,00 €	50 000,00 €	N/S
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 960 000,00 €	300 000,00 €	N/S
DEPENSES TOTALES DE D'INVESTISSEMENT		9 034 481,33 €	8 078 500,00 €	-10,58%

7. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement 2025 : principales propositions

Pour ce qui concerne les investissements financés habituellement pour partie par l'excédent de fonctionnement, **ils seront réduits aux chantiers déjà engagés** en 2024 qui doivent aboutir en 2025 et 2026 (Création d'un poste de police municipale (700 000 €), création du périscolaire du centre (3 700 000€), finalisation de la rénovation de l'ancienne direction générale des mines (50 000 €), installation d'un préau au groupe scolaire de Graffenwald (100 000 €), rénovation de la toiture « arc-en-ciel) ...

Chapitre 20	Frais d'études : 15 000 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Acquisition de logiciels informatiques : 15 000 €
Chapitre 204	Subvention PADEL : 112 500 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	Subvention Domial requalification Sobieski : 633 600 €
	Subvention Domial voirie : 30 000 €

7. Les dépenses d'investissement

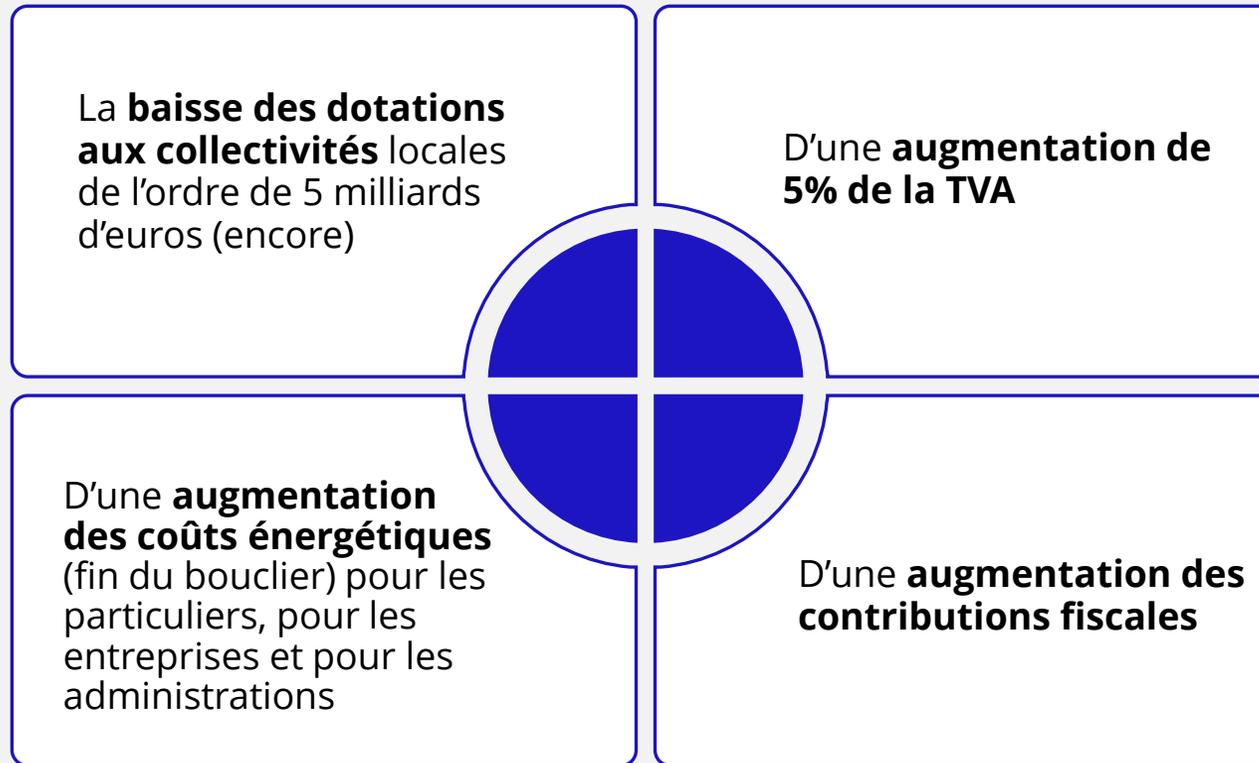
Dépenses d'investissement 2025 : principales propositions

Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Aménagement poste police municipale : 700 000 €
	Toiture Arc en Ciel : 300 000 €
	Renouvellement et amélioration installations thermiques : 130 000 €
	Préau groupe scolaire de Graffenwald : 100 000 €
	Travaux ancienne DG : 50 000 €
	Travaux restaurant : 100 000 €
	Travaux au cimetière tranche 2 PMR : 120 000 €
	Autres investissements (véhicules, matériel, informatique) : 52 400 €
	Achat friche CEMMA (pour revente) : 670 000 €
	Achat bâtiment 113 rue de Reiningue (pour revente) : 170 000 €
Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	Périscolaire du centre : 3 700 000 €

Conclusion

La situation des finances publiques de l'Etat est vraisemblablement au plus bas et l'instabilité du pouvoir politique national n'engage aucune confiance pour 2025.

De nombreuses annonces médiatiques font écho de :



Conclusion

L'élaboration budgétaire 2025 initiale prévoyait un montant total des dépenses de fonctionnement de **13 154 685,92€** pour un montant de recettes de **10 764 470€ soit un delta de 2 390 215,92€**.

Après un premier arbitrage, le ratio à obtenir a été ramené à **1 300 000€** d'économies nouvelles à réaliser.

La municipalité réunie le 26 novembre 2024 a réussi à obtenir **l'équilibre budgétaire** au moyen de choix opérationnels difficiles. Comme le rapport l'a précisé, tout un chacun sera concerné, que ce soit pour **les charges à caractère générales, les charges de personnel ou bien encore les subventions versées aux associations**, existantes certes mais sensiblement réduites. L'effort pour 2025 devra être à la hauteur des enjeux et des attentes des Français, particulièrement inquiets actuellement. Il conviendra pour la municipalité de **se réinventer encore, de trouver de nouvelles marges de manœuvre et d'être particulièrement créative**.

Une fois n'est pas coutume, seules persisteront au budget primitif 2025 **les dépenses dites essentielles et indispensables** au détriment des autres. Malgré ce contexte contraint, le budget primitif 2025 ambitionnera **la capitalisation d'un autofinancement de près de 215 000€**, qui bien qu'étant faible, mérite d'être salué ; **Wittelsheim est une des rares communes des alentours à pouvoir le faire** : la situation est alarmante à l'échelle de l'agglomération et du Pays.

Conclusion

Quant aux investissements, ils se veulent également ambitieux pour 2025, puisqu'il s'agira de finaliser l'ensemble des réalisations dont les chantiers ont débuté en 2024 pour une dépense de **8 078 500,00€**, tout en maintenant **une dette par habitant modérée et en dessous de celle observée pour une commune de même strate**.

Le groupe majoritaire reste confiant et agira avec conviction pour 2025 ! Par ce rapport, il est aujourd'hui témoigné **d'une sérénité financière et de mesures opérationnelles crédibles**. Ceci vient d'ailleurs d'être confirmé par le **dernier rapport de qualité comptable** effectué par la trésorerie qui a mentionné le fait que **le score qualité de la collectivité de 2023 a augmenté par rapport à 2022, ceci à hauteur de 86,96/100**.

Budgets annexes lotissements



Les points clés



Deux budgets annexes seront clos en 2024, il s'agit des **lotissements « Le Hohneck » et « Mermoz »**. En 2025, les budgets annexes « Amélie » et « Zact Nord » se termineront également.



Un nouveau budget annexe devra être créé, il s'agit d'un budget pour le **photovoltaïque en toiture**.



Merci.